



Beauvais, lundi 13 février 2012  
COMMUNIQUE DE PRESSE

## Pose de **barrières de dégel** dans l'Oise pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes

Le dégel succédant à la période de froid conduit le Conseil général de l'Oise à la pose de « barrières de dégel »<sup>1</sup>, sur les routes départementales de l'Oise les plus vulnérables, notamment pour les réseaux classés à 7,5 tonnes et 12 tonnes.

Cette réglementation visant à **restreindre la circulation des poids lourds** est matérialisée par l'installation de panneaux de signalisation sur les routes concernées. Elle est complétée par la surveillance de l'état des chaussées et les mesures régulières de profondeur de gel.

Il est rappelé que certains transports restent autorisés en période de pose de barrières de dégel : par exemple les véhicules d'intervention d'urgence, les transports collectifs de voyageurs (ramassages scolaires, lignes régulières...), les transports de denrées périssables et de premières nécessités, le transport de fuel et de combustible...

**La carte de barrières de dégel est disponible sur le site internet du Conseil général de l'Oise**  
[www.oise.fr](http://www.oise.fr)

---

<sup>1</sup> Lors du dégel, les sols qui supportent les routes se gorgent d'eau et peuvent se déformer sous le passage répété de poids lourds. La pose de « barrière de dégel », qui consiste à délester les routes les plus fragiles des véhicules les plus lourds, permet de réduire les risques d'endommagements de la chaussée.